

**PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET
RURAL (PETR)
DU PAYS DE
LANGRES**

**GROUPE
D'ACTION LOCAL
DU PAYS DE
LANGRES**

Pays de Langres



Dijon – 6 décembre 2016

Présentation a trois voix

Dominique THIEBAUD, Président du GAL du Pays de Langres,

Guy DURANTET, Vice-président du GAL du Pays de Langres,

Yves DOUCEY, Président du Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres.

Pays de Langres :

Région Grand Est

Département de la Haute-Marne (52)

À 30 min de Dijon

Le pays de Langres, un territoire rural :

- 48 000 habitants
- 168 communes
- regroupées en 6 Communautés de communes (puis 3 à compter du 1^{er} janvier 2017)
- 90% des communes comptent moins de 500 habitants.



1991 : mise en place de LEADER, 1^{ère} candidature du territoire = REJET (*forte implication des acteurs culturels et sociaux mais manque d'implication des élus et du secteur économique*),

1992 : prise en main des acteurs et mise en place d'une formation en développement local menée par Maurice ALLESFRESDE ayant abouti à l'élaboration d'un projet de territoire,

1994-2000 : ce projet de territoire servira de base à la rédaction de la candidature LEADER II. La candidature LEADER II est retenue => création de 3 GAL

1999 : loi Voynet : les 3 GAL décident de s'unir pour former l'Association du Pays de Langres

2000 : mise en place d'un Conseil de Développement Local représentant la société civile

⇒ Élaboration d'une Charte de pays 2003-2013

⇒ Réponse à l'appel à projet LEADER +

⇒ **SELECTION DU TERRITOIRE**

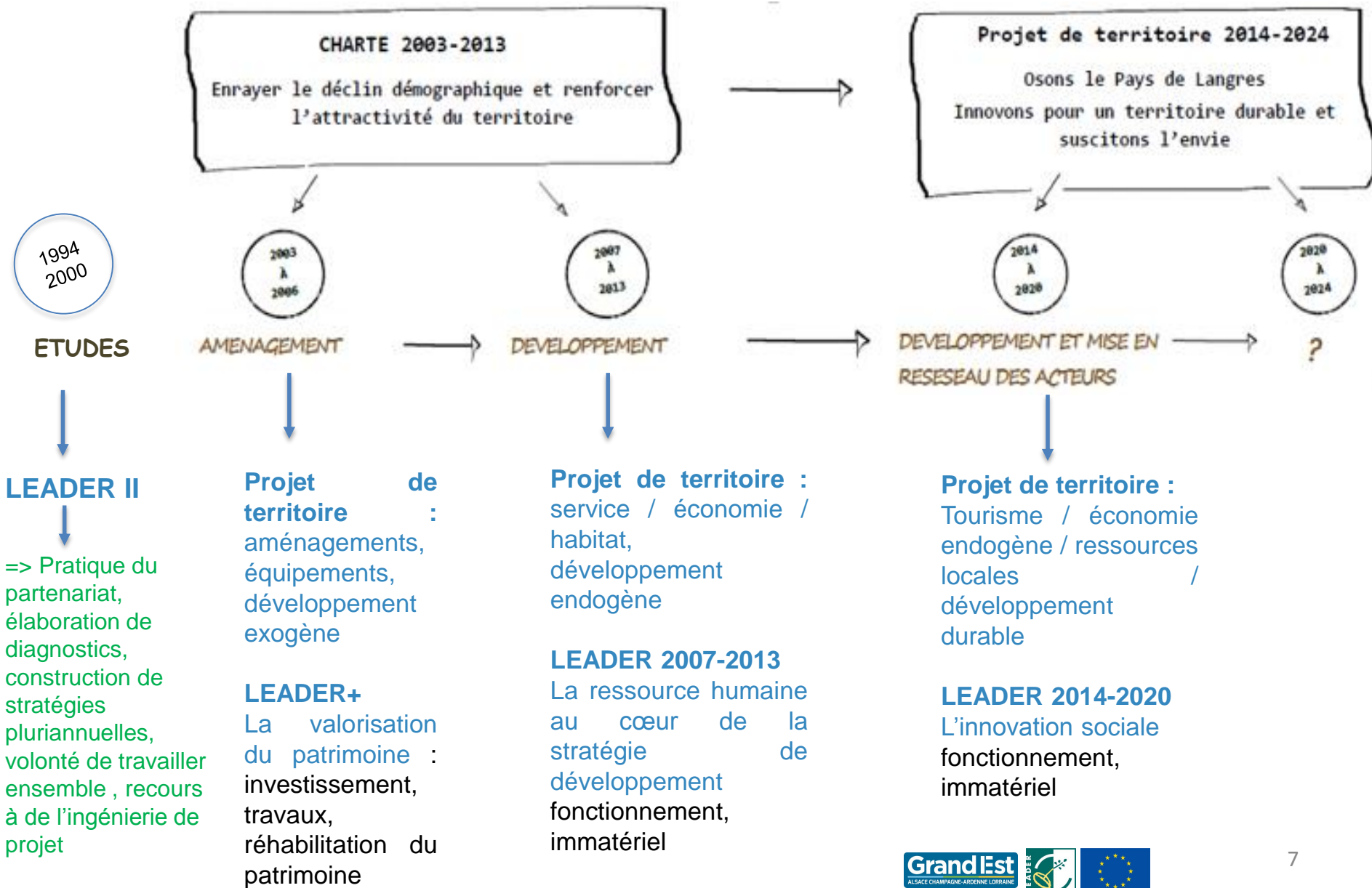
⇒ **Périmètre d'action de LEADER+ = périmètre de l'Association du Pays de Langres = 1 GAL**

2007-2013 : programme LEADER 2007-2013

- ⇒ **2013** : passage de 12 communautés de communes à 6, puis à 3 à compter du 1^{er} janvier 2017
- ⇒ Présence sur le territoire de deux syndicats d'aménagement (touristique et économique)
- ⇒ **1^{er} janvier 2015** = fusion des deux syndicats d'aménagement pour former un syndicat unique appelé Langres Développement
- ⇒ **1^{er} janvier 2016** = fusion de l'Association du Pays de Langres et de Langres Développement pour former le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres qui sera la structure porteuse du SCOT et du programme LEADER 2014-2020.

2015-2016 : réponse à l'appel à projet LEADER 2014-2020 et sélection du territoire

Evolution des stratégies locales de développement en pays de Langres



Une unité géographique entre le Pays de Langres et le GAL,

Un projet politique commun : une imbrication des stratégies du Projet de pays et des programmes LEADER : LEADER = plus-value du Projet de territoire,

Une complémentarité financière des dispositifs (*Contrat Développement Territorial = projet d'investissement / LEADER = projet d'animation*),

Des dates d'échéances communes des dispositifs,

Des acteurs communs (élus et société civile) impliqués dans les dispositifs,

Une évaluation indissociable des dispositifs,

- ⇒ Depuis toujours, une place reconnue du Conseil de développement :
- création d'une association Conseil de développement au début des années 2000,
 - voix délibérative accordée au Conseil de développement dans les instances de l'Association du pays de Langres,
 - un pilotage référent élu / référent société civile pour le suivi des thématiques,
 - des groupes de travail mixtes,
 - le portage de l'évaluation des Projets de territoire et programmes LEADER,

=> Décision de création d'un PETR pour assurer la représentativité de la société civile

⇒ LEADER 2014-2020 :

- la volonté de constituer le Groupe d'Action Local autour du Conseil de développement,
 - un pilotage à deux têtes : élu / société civile
- Une volonté de traduire des principes LEADER dans la mise en œuvre du Projet de territoire (grille de sélection, avis du CDT...)

⇒ **Les principaux apports de Leader sur le territoire :**

- une structuration du périmètre (*passage de 3 GAL à 1 GAL et une association de Pays*),
- une vision stratégique du développement local (*une imbrication des stratégies*),
- la mobilisation des acteurs privés (*depuis les années 80*),
- une place dédiée à l'innovation (*financement d'expérimentations, du droit à l'erreur*),
- une prise de conscience de la place de l'évaluation,

Merci de votre attention

GAL du Pays de Langres
Maison des Services
2, bis Ruelle de la Poterne
52 200 LANGRES
03.25.84.10.03

**PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET
RURAL (PETR)
DU PAYS DE
LANGRES**